

219C2120
FR0012789949-FS0943

30 octobre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 octobre 2019, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 octobre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir pour le compte desdits fonds, 8 420 464 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,14% du capital et 5,12% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 163 884 278 actions, représentant 164 454 853 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.